

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 497

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 08  
Absents : 03

N° 2024-09-01

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Et le treize décembre

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, Maire.

Présents : Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Nathalie LE GALL, Mme Maryvonne PRADEL, Mme Nathalie LAVAL, M. Sylvain OLLIER.

Absents excusés : M. Sylvain COUDERT donne pouvoir à M. Jean-Paul DEVEDEUX.

M. Marcel OLLIER donne pouvoir à M. Claude FERLANDA.

Absent : Mme Géraldine GOURGEONNET

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à l'échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Madame le Maire propose de retenir le projet de contrat de la C.N.P.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- De retenir la proposition de la C.N.P et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 01 janvier 2025 et pour une durée de un an,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P

Votants : 10 dont 2 pouvoirs	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 19/12/2024  
Et de la publication le 19/12/2024

A MONESTIER-MERLINES, le 19/12/2024

Date de transmission de l'acte: 19/12/2024

Date de reception de l'AR: 19/12/2024

019-211914106-20240901-DE  
A G E D I

Le Maire,  
Nathalie LE GALL



Date de transmission de l'acte: 19/12/2024  
Date de reception de l'AR: 19/12/2024

019-211914106-20240901-DE  
A G E D I